

L'incendie de Constantino

Constantino, 5 juin. — Le nouvel incendie de Constantino a été un désastre plus grand qu'on ne l'avait prévu. Le feu qui s'est déclaré lundi à neuf heures derrière le ministère de la Justice, à proximité de la rue de la République et du vieux séraï, a dévoré des milliers d'habitants dans la direction de l'ouest, vers le séraï. Un vent assez vif l'a aidé à se propager. Les maisons étaient en bois, les ravages ont été rapides et étendus. C'est seulement vers dix heures du matin que l'on a pu rendre maître du feu. Le ministère de la Justice et le séraï ont été entièrement détruits. Les maisons ont été sauvées, mais les meubles ont été brûlés. Un certain nombre d'objets d'art ont été sauvés, mais les autres ont été brûlés. Les incendies ont été causés par un court-circuit dans un des séraï. Les incendies ont été causés par un court-circuit dans un des séraï. Les incendies ont été causés par un court-circuit dans un des séraï.

Les bandits anarchistes

Paris, 5 juin. — Dans une chambre située rue de Valenciennes, n° 4, à Saint-Cloud, le 4 novembre dernier par un nommé Colombo, un jeune homme de seize ans, muni d'un revolver et d'un couteau, a tué un jeune homme de dix-huit ans, nommé Méder, et a blessé un autre, nommé Méder. Les bandits anarchistes ont été arrêtés par la police. Les bandits anarchistes ont été arrêtés par la police. Les bandits anarchistes ont été arrêtés par la police.

SINISTRES MARITIMES

Brest, 5 juin. — Le préfet maritime a été informé que le bateau «Flair», armé au Borinage, et le bateau de pêche «Sainte-Anne» ont disparu. Les sinistres maritimes ont été causés par une tempête. Les sinistres maritimes ont été causés par une tempête. Les sinistres maritimes ont été causés par une tempête.

DANS LA REGION

A Pecquencourt
UN CHARRETIER ÉCRASÉ
Un charretier, Jules Delcourt, au service de M. Beaudin, marchand de bois, à Haenon, transportait un chargement de bois à Périm. Arrivé au lieu dit «La Bourgonne», le charretier passa sur un pavé tombé et fut projeté du haut de son véhicule qui écrasa le corps. Le mort fut instantanément.

La détresse de la famille Labbé

Après les constatations d'usage faites par la gendarmerie, le corps a été transporté à la mairie.
A Lille
DES CŒURS COMPATISSANTS NOUS ENVOIENT LEUR OBOLE
Entretenez ses lecteurs de la manifestation pacifique organisée lundi dernier, par l'Union des Locataires, en faveur de Mme Labbé, un journalillo écrit à ce sujet les lignes suivantes :
« Quoi qu'il en soit, pour édifier nos lecteurs sur la véritable situation de cette femme, il nous semble bon de rappeler ce qui a été fait en sa faveur.
Il lui est alloué par mois : une somme de 10 francs, comprenant les indemnités journalières de 0,75 centimes, comme femme de militaire sous les drapeaux, et trois indemnités de 0,25 centimes pour ses enfants ; une indemnité temporaire de douze francs, pour l'assistance publique, puis un secours de 5 francs alloué par le bureau de bienfaisance, soit une somme totale de 62 francs. Elle reçoit, de plus, du bureau de bienfaisance, quatre pains par semaine, sans compter les secours extraordinaires.
On pourrait signaler maintes situations aussi dignes de pitié pour lesquelles le groupement, dont il est question plus haut, n'a pas cru devoir intervenir.
Il est à remarquer que le journal en question ne fait que constater, en parole, ce que nous avons dit au premier jour. Il est rigoureusement exact que Mme Labbé touche mensuellement une somme de 45 francs, par suite de la situation de sa femme, qui est militaire sous les drapeaux, ayant trois enfants, et est également exact que l'Assistance publique lui verse un secours temporaire de douze francs par mois, et le bureau de bienfaisance une somme variant de dix à cinq francs, tous les trois jours.
Par exemple, où nous ne sommes plus d'accord, c'est lorsqu'il s'agit des quatre pains par semaine et des secours extraordinaires invoqués par notre confrère.
Il est évident, donc, jusqu'à preuve contraire, que Mme Labbé ne touche que 62 francs par mois au maximum. Ainsi que nous l'avons dit déjà, son loyer étant déduit de cette somme, il ne restait à la pauvre femme, qu'un franc et 63 centimes par jour, pour se nourrir, pour ses trois enfants, pour se chauffer, et se chauffer. On avouera que c'est là un budget extrêmement maigre et que la situation de cette malheureuse femme est vraiment digne de pitié.
Mais nous ne nous en pardonnons pas à l'Union des Locataires, d'avoir, pour un instant, troublé leur digestion, et d'être allés à juger d'une tout autre façon. Pour ne pas avoir à délier les cordons de leur langue, nous ne touchons pas simplement qu'il n'est pas à la portée de tout le monde, et que le cas de cette femme n'est pas plus intéressant que d'autres infortunes.
C'est vite dit et cela ne coûte pas cher.
D'autre part, nous ne voudrions donner... Des casuels, des casuels, des casuels... nous n'avons pas de mieux à proposer en signalant à l'Administration compétente, la détresse de cette famille Labbé.
Il faut conclure que l'Administration en question ignorent, telle déresse. Alors, comment se fait-il que notre confrère ait écrit que Mme Labbé touchait mensuellement une somme de 100 francs ?
Monsieur le Rédacteur en Chef du « Réveil du Nord ».

L'AGITATION EN BELGIQUE

Grève générale dans le Borinage
Mons, 5 juin. — La grève s'est considérablement étendue dans le Borinage. Les ouvriers de tous les corps de métier y participent.
De nombreux actes de violence sont signalés.
On croit que la grève sera complète demain dans le Borinage.
Un manifeste du Parti Socialiste
Bruxelles, 5 juin. — Le conseil général du Parti socialiste a lancé un manifeste dans lequel il déclare que le moment n'est pas propice pour faire la grève générale.
Il annonce que le 30 juin aura lieu un Congrès extraordinaire du Parti.
Le manifeste annonce également que le groupe parlementaire déposera un projet de révision de la Constitution pour le suffrage universel et que le Congrès se prononcera également sur cette question.

La grève à Liège et à Gand

Des délégués du Parti ouvrier ont été envoyés dans le Centre, pour donner connaissance de la décision du conseil général ; mais ils n'ont pas réussi dans leur mission et les ouvriers ont décidé de continuer la grève, notamment à Liège et à Gand.
A Liège, les métallurgistes ont décidé de s'insolider devant la décision du Conseil général et de cesser la grève.
Nouvelles manifestations
Il y a eu des manifestations à Liège, à Gand et dans le Centre.
Les gendarmes font feu
Mons, 5 juin. — Les grévistes rassemblés sur la grande place de Jemmapes ont été dispersés par les gendarmes qui ont tiré sur eux. Un gendarme a été atteint et les autres gendarmes ont tiré à blanc. La place a été envahie par les gendarmes.
Appel au calme
UN ORDRE DU JOUR DES BUREAUX DES GAUCHES LIBÉRALES
Bruxelles, 5 juin. — Les bureaux des gauches libérales ont tenu une séance le 4 juin au soir.
Le groupe radical-socialiste
Paris, 5 juin. — Le groupe radical-socialiste de la Chambre s'est réuni cet après-midi sous la présidence de M. René Renoult. Le groupe a chargé M. Renoult de prendre la parole en son nom au banquet qui aura lieu dimanche prochain sous la présidence de M. Combes.
M. Combes a chargé une commission de rechercher les moyens d'aboutir, avant les élections prochaines, au vote de la réforme fiscale et notamment de faire fonctionner, à partir du 1er janvier 1914, le dégrèvement des impôts sur le revenu des valeurs mobilières et des impôts sur le revenu des valeurs mobilières et des impôts sur le revenu des valeurs mobilières.

LA QUESTION DU MAROC

Les négociations franco-espagnoles L'ACCORD EN PRINCIPE EST IMMINENT
Madrid, 5 juin. — L'accord de principe sur les compensations territoriales peut être considéré comme imminent. La coopération franco-espagnole a permis de résoudre les dernières difficultés relatives à la vallée de l'Ouergha. M. Giot est d'ailleurs attendu samedi à Madrid pour la reprise des travaux de la commission technique.
Les questions du chemin de fer Tanger-Fez et du statut de Tanger sont également l'objet d'un règlement de principe, qui permettra, d'ici quelques jours, la conclusion virtuelle de l'accord.
En ce qui concerne l'internationalisation de Tanger, une commission diplomatique internationale se réunira à Madrid pour en régler le détail.
Les meilleurs politiques, l'imminence de l'accord définitif cause une impression unanime de soulagement.
LE DÉPART DU SULTAN
Fez, 5 juin. — En quittant Fez, Mouley Hafid et M. Regnault se dirigeront sur Meknès. Le sultan passera par l'ancienne ligne d'Espagne de Sidi-Guebbat et Lala-Itto jusqu'à Rabat, tandis que M. Regnault et sa suite bifurqueront vers Tanger.
Un dîner a été offert hier par le général Moineau au président général et à M. Regnault. Ce dernier offre, à son tour, aujourd'hui, un dîner d'adieu.
Le service des courriers, incertain en ces derniers temps, recommence à fonctionner normalement.
Le président général envisage l'organisation de l'armée chrétienne par voie d'engagements. La collaboration qu'il a entreprise avec les indigènes en vue de cette réorganisation se poursuit activement.

LES TROUBLES A BUDAPEST

LA VILLE EST COMME EN ETAT DE SIÈGE
Budapest, 5 juin. — Budapest donne aujourd'hui l'impression d'une ville en état de siège.
Les canonniers et les places sont occupés par des soldats qui se tiennent prêts à tous les événements.
Des patrouilles, des gendarmes et des gardes municipaux parcourent les faubourgs.
Quarante-sept compagnies d'infanterie et huit escadrons de husards assurent le service d'ordre.
Toutes les voies menant au Parlement sont barrées.
Les maisons habitées par des hommes politiques sont gardées par des agents de police.
Le commandant de la place a fait savoir que les soldats et la police agissent avec la dernière énergie et tireront après la première manifestation, si les manifestants usent de violence.
Le député Czuhaj, qui a été expulsé hier et perd connaissance lorsqu'on l'enlève de la salle des séances, était invité, ce matin, à composer devant la police sous l'inculpation d'avoir frappé un agent. Il déclara qu'il était couvert par l'immunité parlementaire. Il souleva son cas au Parlement et porta plainte contre la police, pour abus de pouvoir.

Grève générale aux Ecaussines

Hier dès 9 heures du matin, les ouvriers des ateliers Duray fils ont quitté le travail. Précédés du drapeau rouge, ils se sont rendus à la Maison du Peuple et ont parcouru les divers chantiers, invitant leurs compagnons de travail à se joindre à eux. Les gendarmes, réunis de suite, ont interrompu l'itinéraire qu'ils avaient choisi.
A 2 heures de l'après-midi, nouvelle réunion à la Maison du Peuple. On décide une grande manifestation et on fait appel aux libéraux, Spontanément MM. Duray et Meurs font sortir le drapeau bleu et celui-ci fait son entrée à la Maison du Peuple, où règne une très vive animation.
La musique socialiste est requise et à 3 heures, un cortège, précédé des drapeaux rouge et bleu, a parcouru les principales rues de la commune. On a évalué à quatre mille le nombre des manifestants.
Après le cortège, un meeting en plein air a eu lieu sur le plateau de la gare. MM. Complier et Fougny ont engagé les ouvriers au calme.
Le personnel des vicinaux du Centre s'est mis en grève après-midi. Depuis 4 heures, aucun tramway ne circule. Le vicinal Binchoux a chargé M. Renoult de prendre la parole en son nom au banquet qui aura lieu dimanche prochain sous la présidence de M. Combes.

Un curé satyre

Liège, 5 juin. — L'abbé Louis Le Port, 44 ans, né à Locmariaquer, arrivé en Belgique, a comparu devant la cour d'assises du Morbihan, sous l'inculpation d'adultère, à la poursuite de ses devoirs de moins de 13 ans. Il a été condamné à trois ans de prison.

Terrible accident d'auto

Compigné, 5 juin. — Ce soir, M. Escobar, administrateur des douanes chiliennes, revenant de Villers-Cotterets en automobile, quand il a été heurté par un camion, a été tué sur le coup. Le chauffeur a été grièvement blessé.

La fugue du chanoine Piton

Angers, 5 juin. — L'événement a été énorme, dans notre ville, lorsque l'on a appris que l'abbé Piton avait été retrouvé vivant à Lyon.
L'évêque d'Angers, ainsi que les vicaires de Saint-Serge, ont été avisés par dépêche.
Les instituteurs, de la brigade mensuelle ont respectueusement au petit jour. Ils occupent une partie de la soirée à remettre en état leurs vêtements abîmés.
Le lendemain, la voiture fut-elle. Deux cosaques, qui retournaient à Bakal, vinrent l'accompagner. Pascal leur demanda des détails sur l'accident, s'enquit du nombre des morts et des blessés. On se mit en route. Jacques fit remarquer les désagréments d'un pareil voyage.
Les chemins sont raboteux. Mais en revanche, la voiture n'est pas enrhumée et le cheval a le trot dur. C'est à se briser les os ! Et puis, un cahot, et pan, un autre ! L'essentiel est d'arriver, dit stoïquement Pascal.
Il arrivèrent. Après six heures de marche, la voiture atteignit la gare de Bakal.
— Nous allons faire connaître nos noms au chef de la station, dit Jacques aux cosaques, en traduisant les paroles du docteur.
Il donna ses robes à Ivan, pour le dédommager de son voyage. L'homme remercia.

LA QUESTION DU MAROC

Les négociations franco-espagnoles L'ACCORD EN PRINCIPE EST IMMINENT
Madrid, 5 juin. — L'accord de principe sur les compensations territoriales peut être considéré comme imminent. La coopération franco-espagnole a permis de résoudre les dernières difficultés relatives à la vallée de l'Ouergha. M. Giot est d'ailleurs attendu samedi à Madrid pour la reprise des travaux de la commission technique.
Les questions du chemin de fer Tanger-Fez et du statut de Tanger sont également l'objet d'un règlement de principe, qui permettra, d'ici quelques jours, la conclusion virtuelle de l'accord.
En ce qui concerne l'internationalisation de Tanger, une commission diplomatique internationale se réunira à Madrid pour en régler le détail.
Les meilleurs politiques, l'imminence de l'accord définitif cause une impression unanime de soulagement.
LE DÉPART DU SULTAN
Fez, 5 juin. — En quittant Fez, Mouley Hafid et M. Regnault se dirigeront sur Meknès. Le sultan passera par l'ancienne ligne d'Espagne de Sidi-Guebbat et Lala-Itto jusqu'à Rabat, tandis que M. Regnault et sa suite bifurqueront vers Tanger.
Un dîner a été offert hier par le général Moineau au président général et à M. Regnault. Ce dernier offre, à son tour, aujourd'hui, un dîner d'adieu.
Le service des courriers, incertain en ces derniers temps, recommence à fonctionner normalement.
Le président général envisage l'organisation de l'armée chrétienne par voie d'engagements. La collaboration qu'il a entreprise avec les indigènes en vue de cette réorganisation se poursuit activement.

UN ASSASSIN ACQUITTE

Nancy, 5 juin. — La cour d'assises de Meurthe-et-Moselle a jugé aujourd'hui un nommé Emile Marchis, 17 ans, valet de ferme à Vandœuvre, qui le 13 janvier dernier, surpris au moment où il touchait le café, tua le beau-père de son patron, M. Thiery, âgé de 80 ans, assistant l'octogénaire sans assistance. Son patron, M. Bruant, en lui écrasant le crâne, le tua.
L'acte de Marchis a été déploré. Il a été déclaré coupable, inculpé d'adultère, inculpé d'adultère, inculpé d'adultère.
Le jury l'a cependant déclaré coupable, estimant qu'il avait agi sans discernement. Ce verdict a été accueilli par des applaudissements et une vive émotion en salle.

A la Commission du Budget

Paris, 5 juin. — La commission du budget a entendu le ministre de la Marine.
A la demande de M. Painlevé, rapporteur du budget de la Marine, M. Delcassé a entendu la commission de la question des effectifs. M. Delcassé a demandé le rétablissement d'une partie des crédits supprimés par la commission.
M. Henri Chéron, le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour l'exercice 1912. Pour les chemins de fer de l'Etat, elle a réduit de 3.000.000 francs le crédit demandé par le réseau racheté.

L'impôt sur le revenu au Sénat

Paris, 5 juin. — La commission de l'impôt sur le revenu s'est réunie sous la présidence de M. Poincaré. Elle a continué l'examen de l'avant-projet préparé par son rapporteur, M. Aimond. Elle a décidé, sur la proposition de M. Turon, et sous réserve, d'entendre le ministre des finances, de confirmer les dispositions qu'elle avait précédemment adoptées et qui concernent l'évaluation du revenu des propriétés bâties et non bâties.

Violent incendie à New-York

New-York, 5 juin. — Les établissements de la confiserie au gros Manhattan, à New-York, ont été détruits par un incendie.
Les dégâts dépassent 500.000 dollars.
Un moment, le feu menaçait de s'étendre à tout le quartier. Toutes les forces disponibles du département d'incendie ont été affectées pour le maîtriser.

UN CURÉ PRISONNIER

Bourges, 5 juin. — L'abbé Marnier Jean-Baptiste, 45 ans, ancien curé de Vouziers, qui depuis être jugé par contumace à la prochaine session des assises du Cher, sous l'inculpation d'adultères à la prison, sans violence, sur des fillettes âgées de moins de 13 ans, a été constitué prisonnier à la maison d'arrêt.
L'abbé Marnier était en fuite depuis près d'un an.

LA QUESTION DU MAROC

Les négociations franco-espagnoles L'ACCORD EN PRINCIPE EST IMMINENT
Madrid, 5 juin. — L'accord de principe sur les compensations territoriales peut être considéré comme imminent. La coopération franco-espagnole a permis de résoudre les dernières difficultés relatives à la vallée de l'Ouergha. M. Giot est d'ailleurs attendu samedi à Madrid pour la reprise des travaux de la commission technique.
Les questions du chemin de fer Tanger-Fez et du statut de Tanger sont également l'objet d'un règlement de principe, qui permettra, d'ici quelques jours, la conclusion virtuelle de l'accord.
En ce qui concerne l'internationalisation de Tanger, une commission diplomatique internationale se réunira à Madrid pour en régler le détail.
Les meilleurs politiques, l'imminence de l'accord définitif cause une impression unanime de soulagement.
LE DÉPART DU SULTAN
Fez, 5 juin. — En quittant Fez, Mouley Hafid et M. Regnault se dirigeront sur Meknès. Le sultan passera par l'ancienne ligne d'Espagne de Sidi-Guebbat et Lala-Itto jusqu'à Rabat, tandis que M. Regnault et sa suite bifurqueront vers Tanger.
Un dîner a été offert hier par le général Moineau au président général et à M. Regnault. Ce dernier offre, à son tour, aujourd'hui, un dîner d'adieu.
Le service des courriers, incertain en ces derniers temps, recommence à fonctionner normalement.
Le président général envisage l'organisation de l'armée chrétienne par voie d'engagements. La collaboration qu'il a entreprise avec les indigènes en vue de cette réorganisation se poursuit activement.

UN ASSASSIN ACQUITTE

Nancy, 5 juin. — La cour d'assises de Meurthe-et-Moselle a jugé aujourd'hui un nommé Emile Marchis, 17 ans, valet de ferme à Vandœuvre, qui le 13 janvier dernier, surpris au moment où il touchait le café, tua le beau-père de son patron, M. Thiery, âgé de 80 ans, assistant l'octogénaire sans assistance. Son patron, M. Bruant, en lui écrasant le crâne, le tua.
L'acte de Marchis a été déploré. Il a été déclaré coupable, inculpé d'adultère, inculpé d'adultère, inculpé d'adultère.
Le jury l'a cependant déclaré coupable, estimant qu'il avait agi sans discernement. Ce verdict a été accueilli par des applaudissements et une vive émotion en salle.

A la Commission du Budget

Paris, 5 juin. — La commission du budget a entendu le ministre de la Marine.
A la demande de M. Painlevé, rapporteur du budget de la Marine, M. Delcassé a entendu la commission de la question des effectifs. M. Delcassé a demandé le rétablissement d'une partie des crédits supprimés par la commission.
M. Henri Chéron, le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour l'exercice 1912. Pour les chemins de fer de l'Etat, elle a réduit de 3.000.000 francs le crédit demandé par le réseau racheté.

L'impôt sur le revenu au Sénat

Paris, 5 juin. — La commission de l'impôt sur le revenu s'est réunie sous la présidence de M. Poincaré. Elle a continué l'examen de l'avant-projet préparé par son rapporteur, M. Aimond. Elle a décidé, sur la proposition de M. Turon, et sous réserve, d'entendre le ministre des finances, de confirmer les dispositions qu'elle avait précédemment adoptées et qui concernent l'évaluation du revenu des propriétés bâties et non bâties.

Violent incendie à New-York

New-York, 5 juin. — Les établissements de la confiserie au gros Manhattan, à New-York, ont été détruits par un incendie.
Les dégâts dépassent 500.000 dollars.
Un moment, le feu menaçait de s'étendre à tout le quartier. Toutes les forces disponibles du département d'incendie ont été affectées pour le maîtriser.

UN CURÉ PRISONNIER

Bourges, 5 juin. — L'abbé Marnier Jean-Baptiste, 45 ans, ancien curé de Vouziers, qui depuis être jugé par contumace à la prochaine session des assises du Cher, sous l'inculpation d'adultères à la prison, sans violence, sur des fillettes âgées de moins de 13 ans, a été constitué prisonnier à la maison d'arrêt.
L'abbé Marnier était en fuite depuis près d'un an.

BAPTÈME DELESPAU-NAVEZ
D'origine et de culture
DRAGÈRES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 50 - LILLE